

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-884/SG/ESJ portant reclassement d'instituteurs de 2° classe du cadre territorial admis au C.A.P. session 1969.

n° 69-884/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

9 juin 1969

Numéro JO

n° 13 du 25/06/1969

Date du numéro

25 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Les instituteurs de 2° classe du. Cadre territorial de l'Enseignement public, dont les noms suivent, déclarés admis aux épreuves du C.A.P. (régime local), session 1969, sont nommés, pour compter du 1er octobre 1969, instituteurs de 1re classe stagiaires : M. Mohamed Ahmed Salem; M. Alaoui Abdoumagid M. Fouad Ahmed Saleh Farah. MM. Alaoui Abdoumagid et Fouad Ahmed Saleh Farah, instituteurs de 2° classe, 2° échelon (indice 520), nommés institusteurs de 1er classe stagiaires, à l'indice 500, conserveront, à, titre personnel, le traitement afférent à l'indice 520.